

## **Participation du public sur le projet d'arrêté portant approbation du plan de gestion de la réserve naturelle nationale du marais communal de Saint-Denis-du-Payré (Vendée)**

-=-=-=-

### **Note de présentation**

Le projet d'arrêté portant approbation du plan de gestion de la réserve naturelle nationale du marais communal de Saint-Denis-du-Payré est prescrit par l'article R. 332-22 du code de l'environnement.

La réserve du marais communal de Saint-Denis-du-Payré, située sur la commune du même nom, a été créée par arrêté ministériel du 18 octobre 1976. Ce classement a été renouvelé et actualisé par décret n°2002-868 du 3 mai 2002.

La réserve naturelle est co-gérée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO – gestionnaire principal) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) depuis septembre 2009.

Le précédent plan de gestion de la réserve a couvert la période 2004-2010. L'évaluation de ce plan de gestion a été conduite en 2011.

Le plan de gestion objet du présent projet d'arrêté est le troisième depuis la création de la réserve naturelle.

Les objectifs à long terme du plan sont les suivants :

- 1 - maintenir les systèmes prairiaux et améliorer le fonctionnement des hydrosystèmes de la RNN ;
- 2 - améliorer le lien fonctionnel entre la réserve et sa périphérie ;
- 3 - assurer une exemplarité de gestion et poursuivre le rayonnement de la réserve vers l'extérieur.

Comme prévu par les articles R. 332-21 et R. 332-22 du code de l'environnement, le plan de gestion a été soumis pour avis et validé :

- en conseil scientifique de la réserve naturelle du marais communal de Saint-Denis-du-Payré du 7 novembre 2014 ;
- en comité consultatif de la réserve naturelle du marais communal de Saint-Denis-du-Payré du 17 décembre 2014 ;
- en conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région Pays de la Loire du 19 mars 2015.

Le projet d'arrêté approuve ce plan de gestion pour une durée de 5 ans, période à l'issue de laquelle la mise en œuvre du plan sera évaluée. Il charge le gestionnaire principal (la LPO) de la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle du marais communal de Saint-Denis-du-Payré.